



MAIRIE DE PORTO VECCHIO  
Hôtel de Ville  
Rue Fred-Scamaroni BP A129  
20537 Porto Vecchio Cedex

Paris, le 03 Octobre 2025

Par Lettre recommandée avec accusé de réception n°

**Nos Réf :** 2A247\_034\_01 Porto Vecchio La Chiappa.

**Affaire suivie :** Mme C. Olive & Mr R. Petretti.  
colive@iliad-free.fr / rpetretti@iliad-free.fr.fr  
06 32 36 53 81 / 06 60 28 61 12

**Objet :** Dossier d'Information Mairie (DIM).

**A l'attention de Monsieur le Maire.**

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de notre déploiement visant à améliorer la couverture GSM sur votre territoire communal, et conformément à l'attribution de nos licences, nous avons le plaisir de vous adresser, par le biais de cette correspondance, le Dossier d'Information Mairie concernant notre projet d'installation d'une antenne-relais non soumis à déclaration préalable et/ou Permis de Construire.

L'emplacement prévu pour le déploiement de notre antenne-relais 3G/4G/5G, est situé sis, Village de vacances naturiste La Chiappa - Route de Palombaggia. 20137 Porto Vecchio.

Références cadastrales Section F – Parcelle 114

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce projet et restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Veuillez accepter, Monsieur le Maire, l'assurance de notre considération distinguée.

R. PETRETTI  
Chargé de Recherche et Négociation  
Risponsevule Ricerca è Negoziatione  
Déploiement Réseau Corse *free mobile*  
06 60 28 61 12  
rpetretti@iliad-freee.fr



# DOSSIER D'INFORMATION MAIRIE



13P280004ZM000110314

*free*  
mobile

**OPÉRATEUR :** Free Mobile

**CODE SITE :** 2A247\_034\_01

**ADRESSE DU SITE :** Village de vacances naturiste La Chiappa-  
Route de Palombaggia

**COMMUNE :** 20137 Porto-Vecchio

**DATE :** 04/10/2025

*free*

## | RÉFÉRENCES ET DESCRIPTIF DU PROJET

**OPÉRATEUR :** FREE MOBILE

**COMMUNE :** Porto-Vecchio

**NOM DU SITE :** Porto Vecchio La Chiappa

**CODE SITE :** 2A247\_034\_01

**ADRESSE :** Village de vacances naturiste La Chiappa- Route de Palombaggia - 20137 Porto-Vecchio

**TYPE DE SUPPORT :** Pylône autostable

**PROJET DE :** Nouvelle antenne relais

**COORDONNÉES GÉOGRAPHIQUES :** X = 1186883.48, Y = 1646348.34  
Longitude : 9.356982, Latitude : 41.587716

## | CONTACT FREE MOBILE

**NOM :** Anais NADAROU  
Responsable des Relations avec les Collectivités Territoriales

**E-MAIL :** anadarou@free-mobile.fr

**ADRESSE :** Free Mobile  
16 rue de la Ville l'Évêque  
75008 Paris

## SOMMAIRE

1. Synthèse et motivation du projet .....	4
2. Descriptif détaillé du projet et des installations .....	4
3. Calendrier indicatif du projet .....	7
4. Adresse et coordonnées de l'emplacement de l'installation .....	8
5. Plan de situation à l'échelle .....	9
6. Plan de cadastre .....	10
7. Photographies du lieu d'implantation et photomontage avant/après .....	11
8. Déclaration ANFR .....	15
9. Plans du projet .....	16
10. Éléments relatifs à l'installation d'un périmètre de sécurité .....	22
11. Documents pédagogiques élaborés par l'Etat .....	22
12. Engagements de Free Mobile au titre de la protection et de la santé .....	23
13. Engagements de Free Mobile au titre de la transparence .....	24



13P2800042M00001104.14

## **1. Synthèse et motivation du projet**

**En tant que titulaire de licences 3G, 4G et 5G, Free Mobile est soumis à des obligations nationales qui concernent notamment la couverture de la population, la qualité de service et sa disponibilité**, le paiement de redevances, la fourniture de certains services ainsi que **la protection de la santé et de l'environnement**.

**Free Mobile est notamment impliquée dans le programme national de résorption des zones blanches** ainsi que dans l'ensemble des programmes de couverture ciblée mis en place en partenariat avec les pouvoirs publics et les collectivités locales.

La couverture des territoires en services de communications et services mobiles est adaptée à la réalité des usages et permet aux territoires d'apporter à leurs administrés les moyens de communications indispensables à leur vie personnelle et professionnelle.

Ainsi, **Free Mobile travaille continuellement à répondre aux attentes des abonnés et collectivités et contribuer à l'aménagement numérique des territoires et sa pérennité en anticipant les évolutions des besoins et usages**.

Le déploiement et le fonctionnement des antennes-relais est strictement encadré par la loi. Le spectre de fréquences accessibles par l'opérateur est réglementé et fait l'objet d'autorisations assorties d'obligations réglementaires.

Chaque nouvelle antenne ou modification doit faire l'objet d'une autorisation d'émettre dans une bande de fréquences donnée de la part de l'ANFR avant d'être mise en service. L'ANFR vérifie notamment que les seuils sanitaires d'exposition du public aux rayonnements électromagnétiques sont respectés.

## **2. Descriptif détaillé du projet et des installations**

### **Descriptif du projet**

Ce Projet prévoit l'installation de 4 antennes et 2 faisceaux hertziens Free Mobile sur un nouveau support de type pylône treillis d'une hauteur de 11,25 m (hors paratonnerre) et 11,75 m (avec paratonnerre). Surface projetée au sol / Emprise au sol du projet : 4.39 m<sup>2</sup>.

Une attention particulière a été portée à l'insertion paysagère du projet, par la mise en oeuvre d'un pylône treillis, plus transparent dans l'environnement, de couleur RAL 7022 (gris terre d'ombre). Les Antennes, Faisceaux Hertziens Free Mobile seront de couleurs, identique au pylône RAL 7022. Toutes les baies techniques, de taille réduite, seront installées, au pied du pylône, dissimulées par une clôture RAL 7022.

Conformément aux articles R. 421-1 et R. 421-9 du Code de l'urbanisme, ainsi qu'à la jurisprudence du Conseil d'État (CE, 20 juin 2012, n°344646), les constructions d'une hauteur inférieure ou égale à 12 mètres avec une emprise au sol inférieure ou égale à 5 m<sup>2</sup> sont dispensées de toute autorisation d'urbanisme, sauf en secteur sauvegardé ou classé.

Situé hors de tels périmètres, ce projet n'est donc soumis ni à déclaration préalable (DP) ni à permis de construire (PC). Relevant du régime déclaratif auprès de l'ANFR, et en application des lois Abeille et Élan, la procédure consiste uniquement en une information préalable de la commune ( DIM).

**Caractéristiques d'ingénierie**

<b>Nombre d'antennes</b>	<b>Existantes : 0</b>	<b>À ajouter : 3</b>	<b>À modifier : 0</b>
<b>Type</b>		3 Antennes Free Mobile générique multibandes	
<b>Technologies</b>		3G / 4G / 5G	
<b>Azimuts (S1/S2/S3)</b>		30° 200° 300°	

**Antennes**

Azimut	Technologie Bande de fréquence	Hauteur Support / sol	Hauteur Support / NGF <sup>(1)</sup>	HBA <sup>(2)</sup> / sol	HBA NGF	HMA <sup>(3)</sup> / sol	HMA / NGF	PIRE (dbW)	PAR (dbW)	Tilt
30°	<b>4G</b> 700 MHz	11.75 m	42.75 m	8.45 m	39.45 m	9.85 m	40.85 m	31	28.85	6°
	<b>5G</b> 700 MHz	11.75 m	42.75 m	8.45 m	39.45 m	9.85 m	40.85 m	31	28.85	6°
	<b>3G</b> 900 MHz	11.75 m	42.75 m	8.45 m	39.45 m	9.85 m	40.85 m	29	26.85	6°
	<b>4G</b> 1800 MHz	11.75 m	42.75 m	8.45 m	39.45 m	9.85 m	40.85 m	33	30.85	4°
	<b>4G</b> 2100 MHz	11.75 m	42.75 m	8.45 m	39.45 m	9.85 m	40.85 m	33	30.85	4°
	<b>4G</b> 2600 MHz	11.75 m	42.75 m	8.45 m	39.45 m	9.85 m	40.85 m	33	30.85	4°
200°	<b>4G</b> 700 MHz	11.75 m	42.75 m	8.45 m	39.45 m	9.85 m	40.85 m	31	28.85	6°
	<b>5G</b> 700 MHz	11.75 m	42.75 m	8.45 m	39.45 m	9.85 m	40.85 m	31	28.85	6°
	<b>3G</b> 900 MHz	11.75 m	42.75 m	8.45 m	39.45 m	9.85 m	40.85 m	29	26.85	6°
	<b>4G</b> 1800 MHz	11.75 m	42.75 m	8.45 m	39.45 m	9.85 m	40.85 m	33	30.85	4°
	<b>4G</b> 2100 MHz	11.75 m	42.75 m	8.45 m	39.45 m	9.85 m	40.85 m	33	30.85	4°
	<b>4G</b> 2600 MHz	11.75 m	42.75 m	8.45 m	39.45 m	9.85 m	40.85 m	33	30.85	4°



13F280004ZM0000110514

Azimut	Technologie Bande de fréquence	Hauteur Support / sol	Hauteur Support / NGF <sup>(1)</sup>	HBA <sup>(2)</sup> / sol	HBA NGF	HMA <sup>(3)</sup> / sol	HMA / NGF	PIRE (dbW)	PAR (dbW)	Tilt
300°	<b>4G</b> 700 MHz	11.75 m	42.75 m	8.45 m	39.45 m	9.85 m	40.85 m	31	28.85	6°
	<b>5G</b> 700 MHz	11.75 m	42.75 m	8.45 m	39.45 m	9.85 m	40.85 m	31	28.85	6°
	<b>3G</b> 900 MHz	11.75 m	42.75 m	8.45 m	39.45 m	9.85 m	40.85 m	29	26.85	6°
	<b>4G</b> 1800 MHz	11.75 m	42.75 m	8.45 m	39.45 m	9.85 m	40.85 m	33	30.85	4°
	<b>4G</b> 2100 MHz	11.75 m	42.75 m	8.45 m	39.45 m	9.85 m	40.85 m	33	30.85	4°
	<b>4G</b> 2600 MHz	11.75 m	42.75 m	8.45 m	39.45 m	9.85 m	40.85 m	33	30.85	4°

<sup>(1)</sup>NGF = nivellement général de la France

<sup>(2)</sup>HBA = hauteur bas d'antenne

<sup>(3)</sup>HMA = hauteur milieu d'antenne

<sup>(4)</sup> sans tenir compte de la variabilité des faisceaux

**Azimut** : orientation de l'antenne par rapport au nord géographique

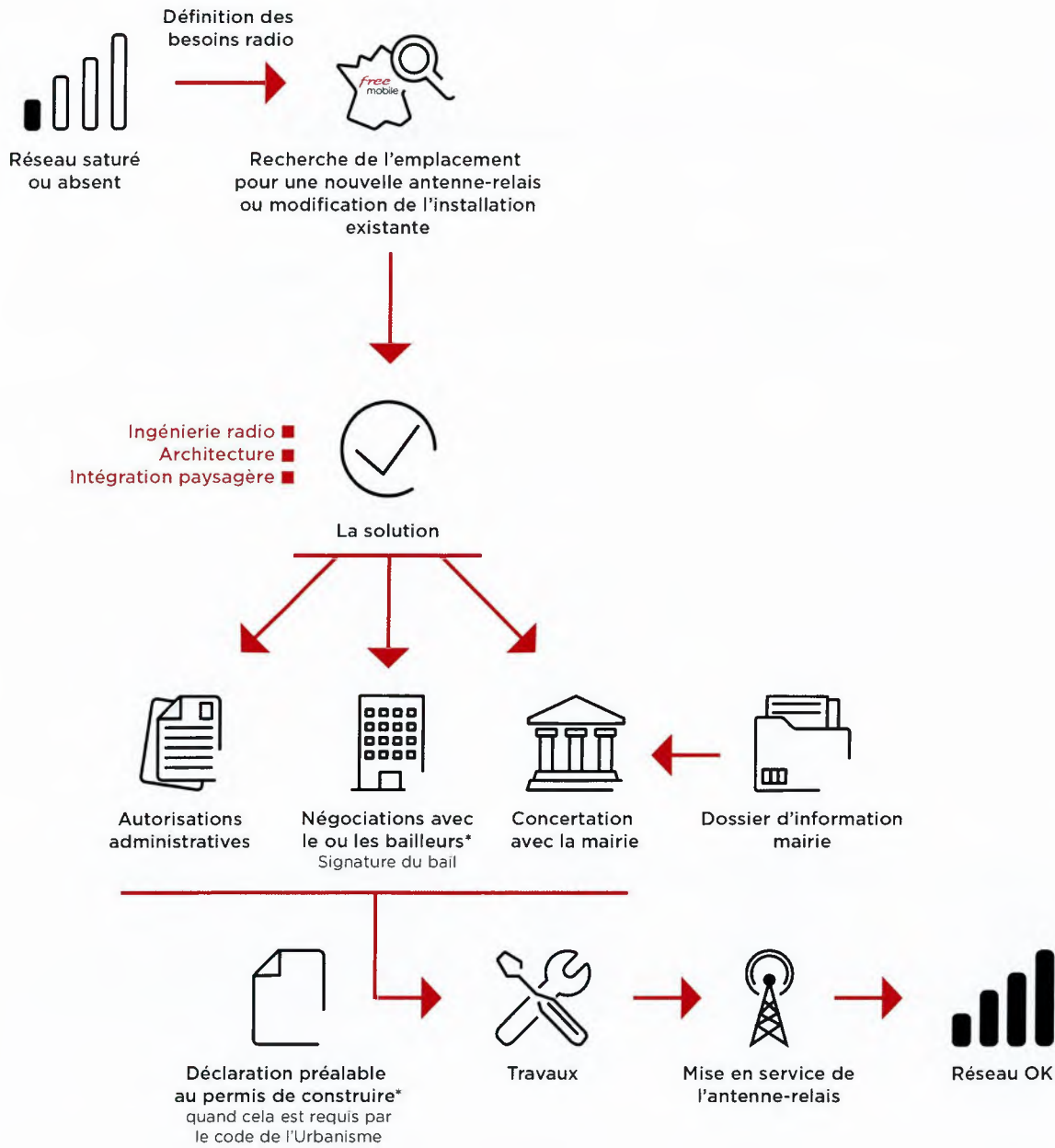
**PIRE** (Puissance Isotrope Rayonnée Equivalente) : puissance qu'il faudrait appliquer à une antenne isotrope pour obtenir le même champ dans la direction où la puissance émise est maximale

**PAR** (Puissance Apparente Rayonnée) : puissance calculée en référence à une émission produite par une antenne dipôle idéale

Conformément aux dispositions de l'article 1er de la loi du 9 février 2015 relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques, Free Mobile s'engage à respecter les valeurs limites des champs électromagnétiques telles que définies par le décret du 3 mai 2002.

## Phases de déploiement du projet

L'installation d'une antenne-relais est un projet qui dure de 18 à 24 mois.



\*Si nécessaire

### 3. Calendrier indicatif du projet

Remise du dossier d'Information (TO)	Octobre 2025
Début des travaux (prévisionnel)	Novembre 2025
Mise en service (prévisionnel)	Janvier 2026

Après construction du site et installation de l'énergie et transmission, l'insertion technique du site dans le réseau peut être entreprise.

L'allumage d'un site suit une procédure rigoureuse, assurant plusieurs vérifications entre exploitation et radio.



#### **4. Adresse et coordonnées de l'emplacement de l'installation**

##### **Adresse**

Village de vacances naturiste La Chiappa- Route de Palombaggia  
20137 Porto-Vecchio

##### **Coordonnées**

###### **Lambert II étendu**

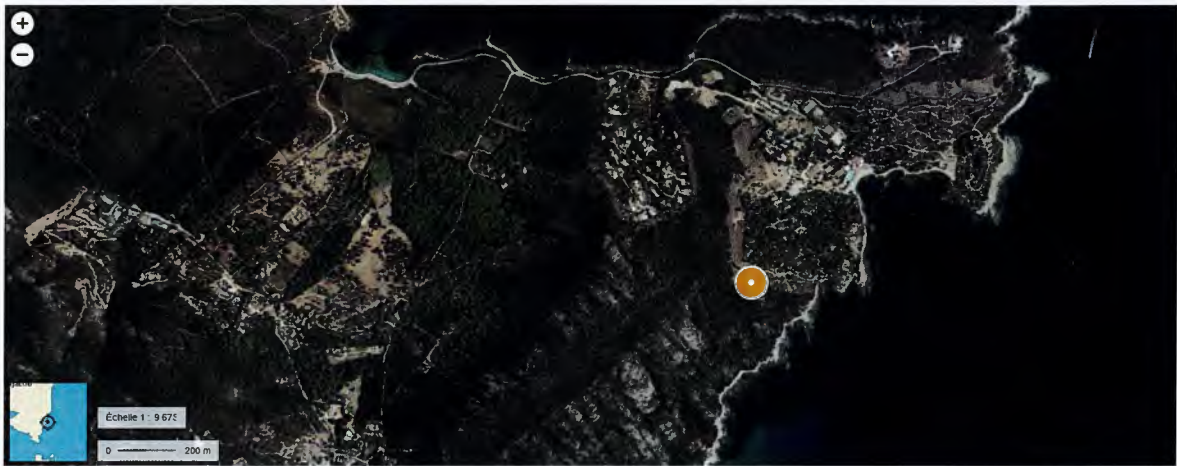
X = 1186883.48  
Y = 1646348.34

###### **WGS 84**

Longitude : 9.356982  
Latitude : 41.587716

## 5. Plan de situation à l'échelle

### Localisation de l'installation



**Description des ouvrants (fenêtres, balcons, portes) situés à moins de 10 mètres, sur le linéaire de façade concerné**

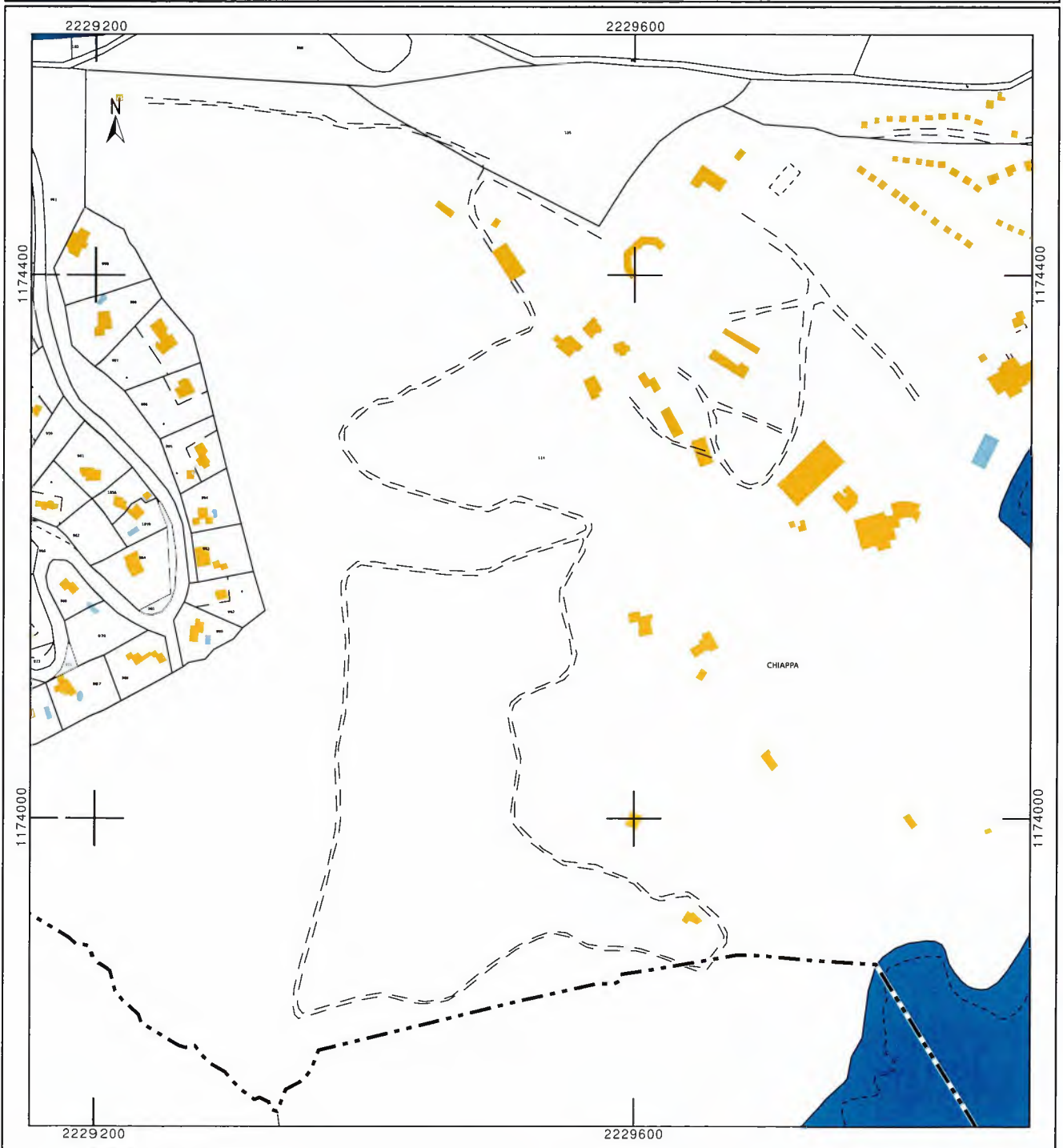
S O



13P280004ZM0000110714

## 6. Plan de cadastre

Département : CORSE DU SUD	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES ----- EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL -----	Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : SDIF de la Corse du Sud 6,Parc Cunéo d'Ornano 20195 20195 AJACCIO CEDEX1 tél. 0495503514 -fax cdfif.ajaccio@dgifp.finances.gouv.fr
Commune : PORTO VECCHIO		Cet extrait de plan vous est délivré par :  cadastre.gouv.fr
Section : F Feuille : 000 F 01		
Échelle d'origine : 1/4000 Échelle d'édition : 1/4000		
Date d'édition : 09/08/2025 (fuseau horaire de Paris)		
Coordonnées en projection : RGF93CC42 ©2022 Direction Générale des Finances Publiques		



## 7. Photographies du lieu d'implantation et photomontage avant/après



### Prises de vue



13F280004ZM0000110814



Prise de vue n°1

Etat avant :



Etat après :



Prise de vue n°2

Etat avant :



Etat après :



## 8. Déclaration ANFR

Le projet fera l'objet d'une déclaration ANFR selon les points ci-dessous. Grâce à ces éléments, l'ANFR gère l'attribution des fréquences aux divers émetteurs et veille au respect de la réglementation.

1. Conformité de l'installation aux règles du guide DR 17\* de l'ANFR ?

oui  non

\* Guide technique ANFR DR17 modélisation des sites radioélectriques et des périmètres de sécurité pour le public.

2. Existence d'un périmètre de sécurité\*\* balisé accessible au public

oui  non

\*\* Périmètre de sécurité : zone au voisinage de l'antenne dans laquelle le champ électromagnétique peut-être supérieur au seuil du décret ci-dessous.

3. Le champ électrique maximum qui sera produit par la station objet de la demande sera-t-il inférieur à la valeur de référence du décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 en dehors de l'éventuel périmètre de sécurité ?

oui  non

4. Présence d'établissements particuliers (établissements scolaires, crèches, établissements de soins) de notoriété publique visé par l'article 5 du décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 situés à moins de 100 mètres de l'antenne

oui  non



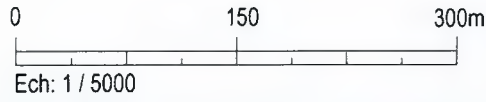
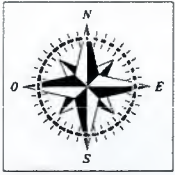
13P280004ZM0000111014

## 9. Plans du projet

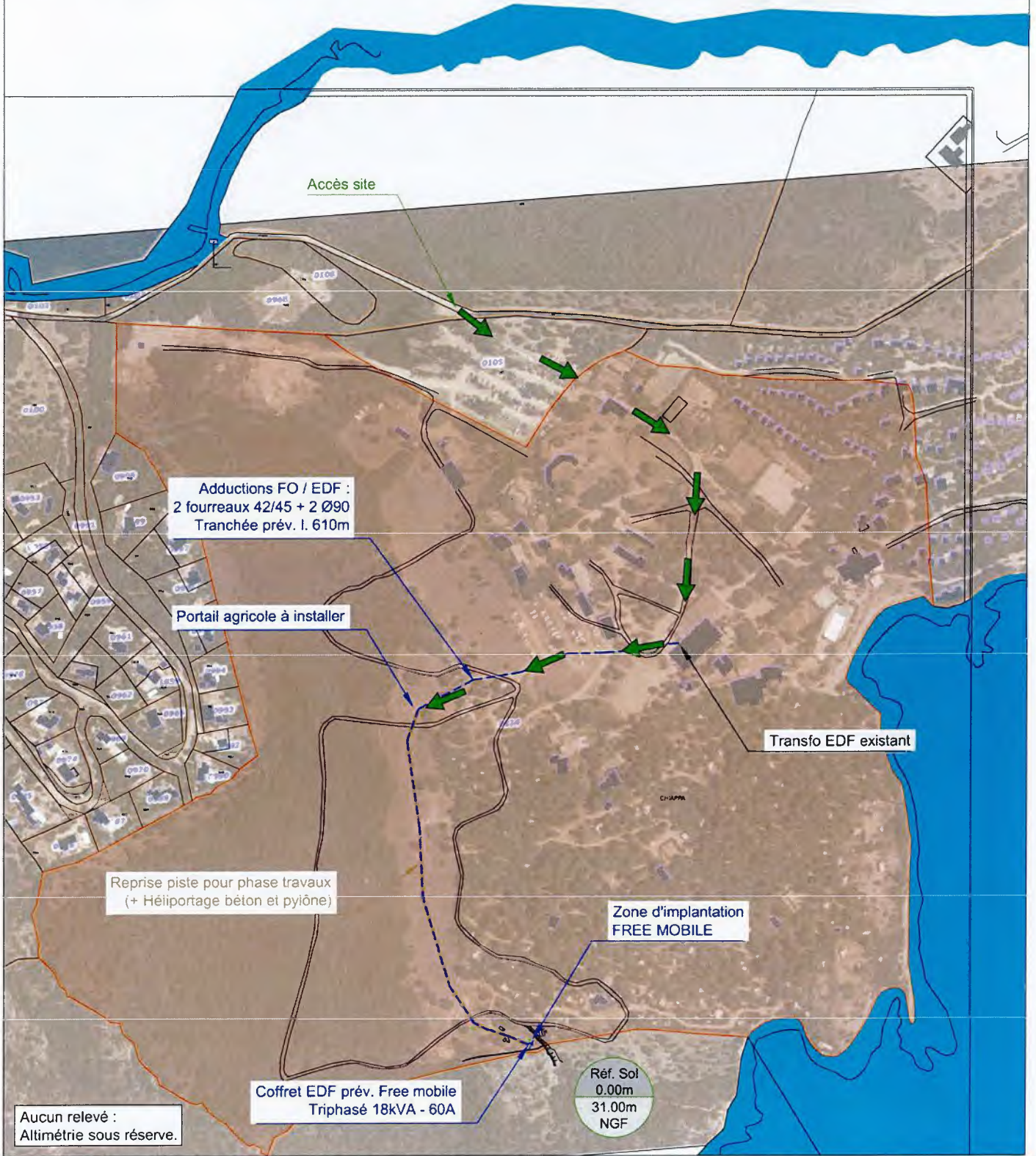
NOMENCLATURE		
FOLIO	DESIGNATION FOLIO	PRESENCE FOLIO
1	NOMENCLATURE	OK
2	PLAN DE SITUATION	OK
3	PLAN D'IMPLANTATION EXISTANT	OK
4	PLAN D'IMPLANTATION PROJET	OK
5	PLAN D'ELEVATION EXISTANT	OK
6	PLAN D'ELEVATION PROJET	OK

GRILLE D'EVOLUTION				
INDICE	DATE	DESSINATEUR	DESIGNATION	NOM ENTREPRISE
A	30/09/2025	G.DOLE	Emission Originale	Free mobile

		Nom de site : <b>Porto Vecchio La Chiappa</b>		
<b>free mobile</b>	Adresse : Village de vacances naturiste La Chiappa- Route de Palombaggia		ID :	2A247_034_01
	CP - VILLE : 20137 PORTO VECCHIO		Dessin :	G.DOLE
	N° FOLIO : 1	<b>NOMENCLATURE</b>		Date : 30/09/2025
DOSSIER: DIM	INDICE : A	FICHER : 2A247_034_01_Porto Vecchio La Chiappa.dwg	ECH :	A4 -



Section : F  
 Parcelle : 114  
 Commune : PORTO VECCHIO



13P2800042M000011114

<b>free mobile</b>	Nom de site : <b>Porto Vecchio La Chiappa</b>		ID : 2A247_034_01
	Adresse : <b>Village de vacances naturiste La Chiappa- Route de Palombaggia</b>		Dessin : G.DOLE
	CP - VILLE : <b>20137 PORTO VECCHIO</b>		Date : 30/09/2025
	N° FOLIO : 2	<b>PLAN DE SITUATION</b>	
DOSSIER: DIM	INDICE : A	FICHER : 2A247_034_01_Porto Vecchio La Chiappa.dwg	ECH : A4 - 1/5000



Section : F  
 Parcelle : 114  
 Commune : PORTO VECCHIO

Talus rocheux

Zone d'implantation  
 FREE MOBILE

4.00

Réf. Sol  
 0.00m  
 31.00m  
 NGF

4.00

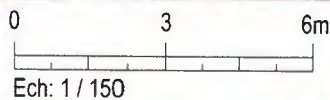
Mur en pierre sèche

6.96

10.92

7.59

Limite de parcelle



Aucun relevé :  
 Altimétrie sous réserve.

		Nom de site : Porto Vecchio La Chiappa	
<b>free mobile</b>		Adresse : Village de vacances naturiste La Chiappa- Route de Palombaggia	
		ID : 2A247_034_01	
		CP - VILLE : 20137 PORTO VECCHIO	
N° FOLIO : 3		Dessin : G.DOLE	
<b>PLAN D'IMPLANTATION EXISTANT</b>			
Date : 30/09/2025		DOSSIER: DIM	
ECH : A4 - 1/150		INDICE : A	
FICHER : 2A247_034_01_Porto Vecchio La Chiappa.dwg			

Tous les équipements présents sur le pylône sont peints couleur gris terre d'ombre RAL 7022 mat



Section : F  
Parcelle : 114  
Commune : PORTO VECCHIO

Talus rocheux

Pylône treillis Free mobile de 11.25m  
Couleur gris terre d'ombre RAL 7022 mat

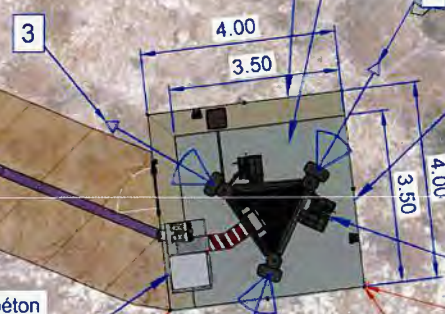
Enceinte grillagée rigide 4.00 x 4.00 x 2.00m

Reprise piste pour phase travaux (+ Héliportage béton et pylône)

Réf. Sol  
0.00m  
31.00m  
NGF

Tranchée EDF FO prév.

Massif BA prév. enterré 3.50 x 3.50 x 1.50m.  
Sous réserve EDS/EDC



Modules radio sur bras de déports

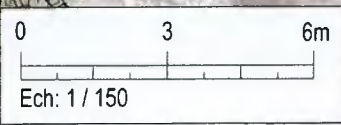
ZT sur dalle béton 1.40 x 0.80 x 0.10m

Mur en pierre sèche

Limite de parcelle

Aucun relevé :  
Altimétrie sous réserve.

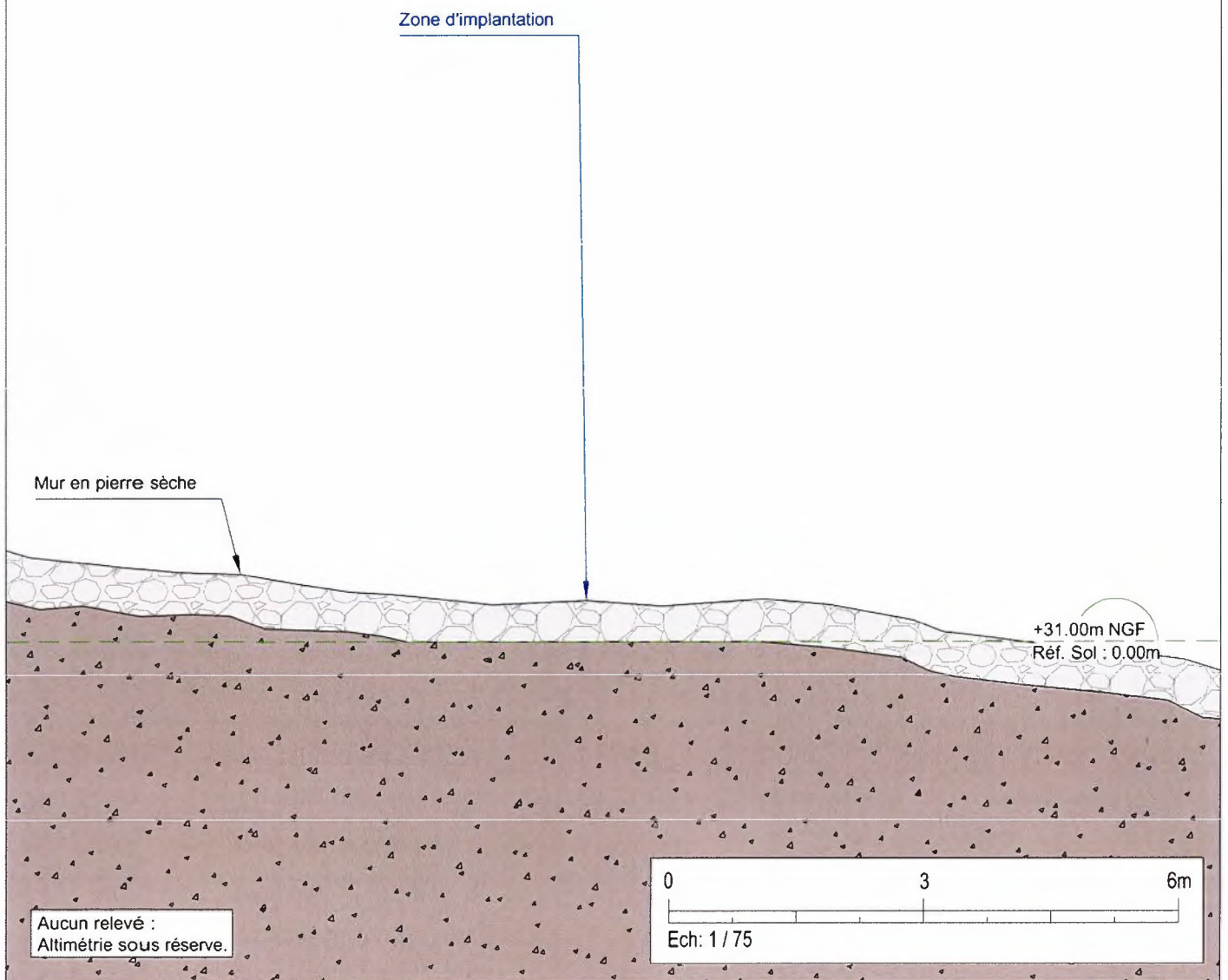
Emprise au sol : 4.39m<sup>2</sup>



N°	Désignation	Az	NGF Réf Sol : 31.00m	
			HBA/Sol / NGF	HmA/Sol / NGF
1	Antenne 3G/4G de 2.80m	30°	8.45m	39.45m
2	Antenne 3G/4G de 2.80m	200°	8.45m	39.45m
3	Antenne 3G/4G de 2.80m	300°	8.45m	39.45m

<b>free mobile</b>	Nom de site : Porto Vecchio La Chiappa		ID : 2A247_034_01
	Adresse : Village de vacances naturiste La Chiappa- Route de Palombaggia		Dessin : G.DOLE
	CP - VILLE : 20137 PORTO VECCHIO		Date : 30/09/2025
	N° FOLIO : 4	<b>PLAN D'IMPLANTATION PROJET</b>	
DOSSIER: DIM	INDICE : A	FICHER : 2A247_034_01_Porto Vecchio La Chiappa.dwg	ECH : A4 - 1/150

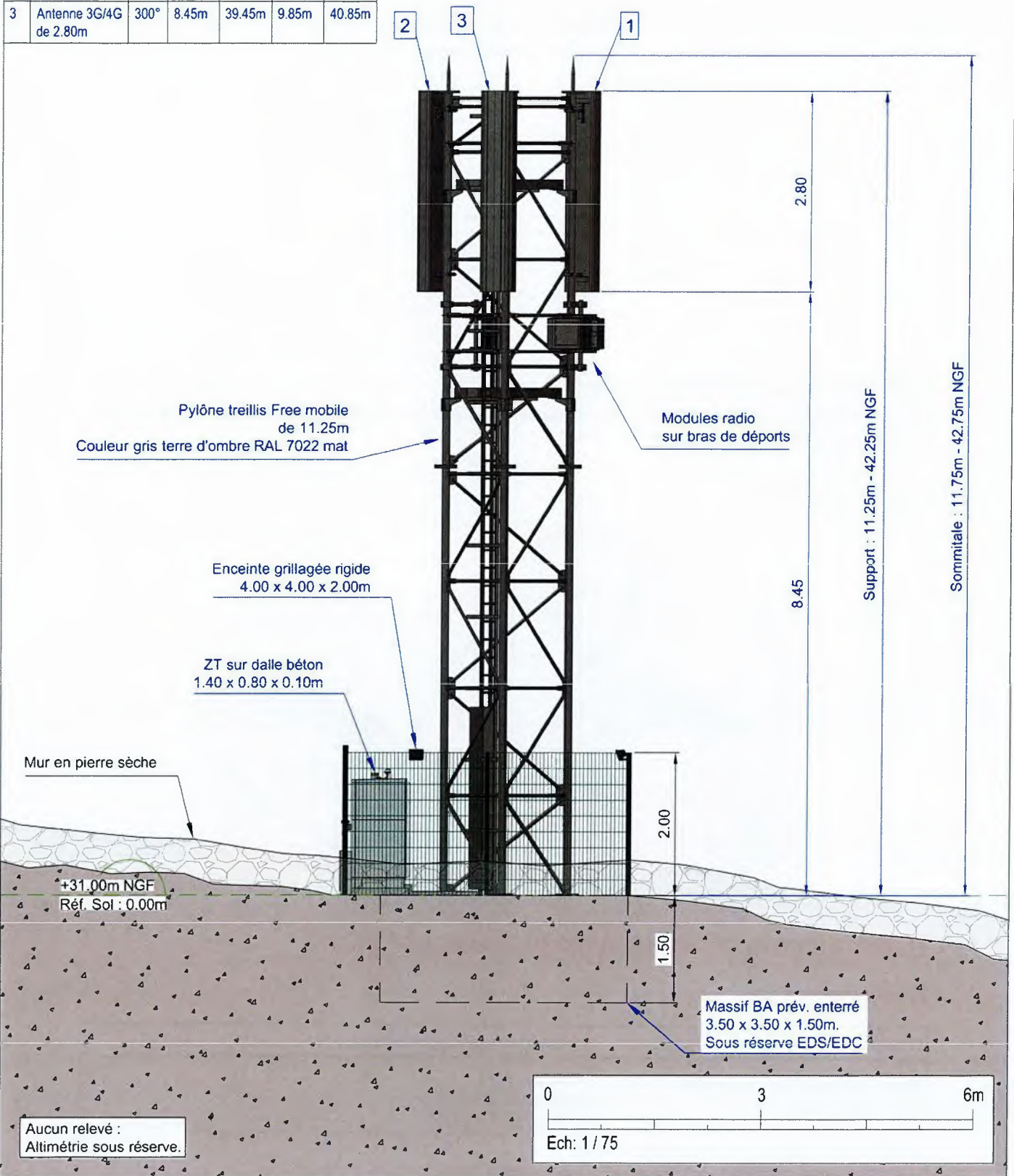
13P2800042M000011214



		Nom de site : <b>Porto Vecchio La Chiappa</b>	
		Adresse : <b>Village de vacances naturiste La Chiappa- Route de Palombaggia</b>	ID : <b>2A247_034_01</b>
		CP - VILLE : <b>20137 PORTO VECCHIO</b>	Dessin : <b>G.DOLE</b>
N° FOLIO : <b>5</b>		<b>PLAN D'ELEVATION EXISTANT</b>	
DOSSIER: <b>DIM</b>	INDICE : <b>A</b>	FICHER : <b>2A247_034_01_Porto Vecchio La Chiappa.dwg</b>	ECH : <b>A4 - 1/75</b>
		Date : <b>30/09/2025</b>	

N°	Désignation	Az	NGF Réf Sol :		31.00m	
			HBA/Sol / NGF	HmA/Sol / NGF		
1	Antenne 3G/4G de 2.80m	30°	8.45m	39.45m	9.85m	40.85m
2	Antenne 3G/4G de 2.80m	200°	8.45m	39.45m	9.85m	40.85m
3	Antenne 3G/4G de 2.80m	300°	8.45m	39.45m	9.85m	40.85m

Tous les équipements présents sur le pylône sont peints couleur gris terre d'ombre RAL 7022 mat

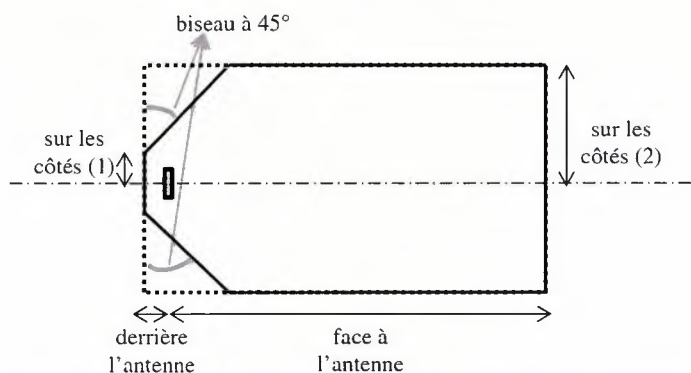


915111000001700002461

<b>free mobile</b>	Nom de site : <b>Porto Vecchio La Chiappa</b>		ID : 2A247_034_01
	Adresse : <b>Village de vacances naturiste La Chiappa- Route de Palombaggia</b>		Dessin : G.DOLE
	CP - VILLE : <b>20137 PORTO VECCHIO</b>		Date : 30/09/2025
	N° FOLIO : 6	<b>PLAN D'ELEVATION PROJET</b>	
DOSSIER: DIM	INDICE : A	FICHER : 2A247_034_01_Porto Vecchio La Chiappa.dwg	ECH : A4 - 1/75

## 10. Éléments relatifs à l'installation d'un périmètre de sécurité

Exemple à titre indicatif de périmètre de sécurité autour de l'antenne pour le grand public :



Périmètre de Sécurité pour des antennes de macro-cellule sur terrasse  
Source : Guide Technique - ANFR/DR 17-6

Conformité au guide technique de l'ANFR :

<https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/5G/consultation/consultation-5G-Guide-perimetres-securite.pdf>

Exemple de balisage :



## 11. Documents pédagogiques élaborés par l'Etat

### Sites Internet

Site gouvernemental	<a href="http://www.radiofrquences.gouv.fr">www.radiofrquences.gouv.fr</a>
Sites de l'Agence Nationale des Fréquences	<a href="http://www.anfr.fr">www.anfr.fr</a> <a href="http://www.cartoradio.fr">www.cartoradio.fr</a> <a href="https://5g.anfr.fr/">https://5g.anfr.fr/</a>
Sites de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des postes	<a href="http://www.arcep.fr">www.arcep.fr</a>

## Documents pédagogiques de l'Etat

Téléchargeables sur le site gouvernemental [www.radiofrquences.gouv.fr](http://www.radiofrquences.gouv.fr)

Antennes relais de téléphonie mobile	<a href="http://www.radiofrquences.gouv.fr/les-conditions-d-implantation-a16.html">http://www.radiofrquences.gouv.fr/les-conditions-d-implantation-a16.html</a>
Surveiller et mesurer les ondes électromagnétiques	<a href="http://www.radiofrquences.gouv.fr/surveiller-l-exposition-du-public-a95.html">http://www.radiofrquences.gouv.fr/surveiller-l-exposition-du-public-a95.html</a>

## Fiches ANFR

Téléchargeables sur le site [www.anfr.fr](http://www.anfr.fr)

Exposition du public aux ondes: Le rôle des Maires	<a href="https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/expace/ANFR-Brochure-exposition-aux-ondes-maires.pdf">https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/expace/ANFR-Brochure-exposition-aux-ondes-maires.pdf</a>
Présentation de la 5G	<a href="https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/5G/ANFR_5G.pdf">https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/5G/ANFR_5G.pdf</a>
Vidéos pédagogiques sur les ondes	<a href="https://www.anfr.fr/anfr/lanfr-academie">https://www.anfr.fr/anfr/lanfr-academie</a>

## Rapports des Autorités scientifiques et sanitaires

### Rapport et Avis de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail (ANSES ex AFSSET), 15 octobre 2013, Mise à jour de l'expertise « radiofréquences et santé »

L'ANSES actualise l'état des connaissances qu'elle a publié en 2009. L'ANSES maintient sa conclusion de 2009 sur les ondes et la santé et indique que « *cette actualisation ne met pas en évidence d'effets sanitaires avérés et ne conduit pas à proposer de nouvelles valeurs limites d'exposition de la population* »

## 12. Engagements de Free Mobile au titre de la protection et de la santé

Free Mobile, exploitant un réseau de télécommunications tel que défini au 2° de l'article 32 du code des postes et télécommunications, certifie que, en dehors du périmètre de sécurité mentionné sur plan et balisé sur le site, les références de valeurs d'exposition aux champs électromagnétique suivantes, et fixées dans le décret n°2002-775 du 3 mai 2002 sont respectées.

Free Mobile s'engage à appliquer les règles de signalisation et de balisage des périmètres de sécurité qui lui sont propres dans les zones accessibles au public.

**Free Mobile s'engage à respecter les seuils maximaux réglementaires contraignants** en France conformément aux dispositions du décret **2002-775 du 3 mai 2002**. Ces seuils réglementaires, établis sur avis de l'ANSES, permettent d'assurer une protection contre les effets établis des champs électromagnétiques radiofréquences. A l'image de la grande majorité des pays membres de l'Union européenne, celles-ci sont issues de la recommandation du Conseil de l'Union européenne 1999/519/CE du 12 juillet 1999 relative à l'exposition du public aux champs électromagnétiques et conformes aux recommandations de l'OMS (Organisation mondiale de la santé).

**Ce seuil, a été fixé par le Gouvernement sur la base des avis de l'Anses** (Agence nationale



de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail). **En tout état de cause, Free Mobile s'est toujours engagé à se conformer continuellement à toute éventuelle modification de la réglementation.**

*Valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques (décret 2002-775 du 3 mai 2002)*

	<b>700 MHz</b>	<b>800 MHz</b>	<b>900 MHz</b>	<b>1,8 GHz</b>	<b>2,1 GHz</b>	<b>2,6 GHz</b>	<b>3,5 GHz</b>
Valeur limite d'exposition (V/m)	36	39	41	58	61	61	61

**Pour garantir une sécurité maximale, ce seuil de référence a été établi de façon à garantir au niveau du public un DAS (débit d'absorption spécifique) corps entier inférieur à 0,08W/kg. Ce niveau de DAS est obtenu en appliquant un coefficient diviseur de 50 sur la mesure en deçà de laquelle aucun effet biologique n'a été observé expérimentalement.**

L'Agence nationale des Fréquences (ANFR) est la garante du respect de cette réglementation. En particulier, elle délivre une autorisation pour tout projet d'installation d'un site radio électrique dans le cadre de la procédure de la commission des sites et servitudes radioélectrique (COMSIS). Une antenne ne peut émettre sans cette autorisation.

### **13. Engagements de Free Mobile au titre de la transparence**

**Free Mobile met en œuvre** depuis plusieurs années un processus opérationnel de déploiement de ses sites selon les règles de **transparence et d'application du principe de sobriété de l'exposition électromagnétique découlant de la loi Abeille de 2015 et repris dans le code des communications électroniques.**

Free Mobile s'engage à informer le maire ou le président du groupement de communes de la date effective des travaux d'implantation de la nouvelle installation radioélectrique concernée ainsi que de la date prévisionnelle de mise en service de cette installation.

**Des mesures d'information préalable des maires et de concertation sur les ondes existent en France depuis plus de 15 ans.** L'Association des Maires de France et les opérateurs ont ainsi établi en 2006, un « Guide des relations entre opérateurs et communes » (GROC) veillant à ce que chaque nouveau projet d'antenne dans une commune fasse l'objet d'une information préalable du maire. Free Mobile s'engage à suivre ce guide.

Déposé le : 07.10.2025  
13P280004ZW0001  
**LR RI AR**

SD : 87001248052583Z



Mairie - Porto-Vecchio  
Rue Fred-Scamaroni  
BP A129  
20537 PORTO VECCHIO CEDEX



13P280004ZW000110114